

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation des comptes et compte rendu Moral 03-06-2024 – 14H

L'Assemblée générale s'est tenue en présentiel et en visioconférence à La Maison de la Vie Associative – 55 Rue André Marie Ampère – Salon de Provence, et en visio-conférence.

Participants

En présentiel :

Dr BLANC PARDIGON Michèle	Présidente	1 voix	InterCAMSP
---------------------------	------------	--------	------------

Personnel InterCAMSP présents :

Mme LAMOTTE Aurore	Directrice – rédactrice finale du CR
Mme JEGOU Anne	Responsable Administrative – Co-rédactrice de notes du CR
M JOUBERT Rémi	Directeur des Systèmes d'Information
Mme TRICON Sophie	Secrétaire Pôle Formation – Rédactrice de notes du CR
Mme DECROIX Lucie	Formatrice
M MAROSELLI Alexandre	Formateur
M HUPPERT Kévin	Développeur
M VALETTE Stéphane	Technicien support OrgaMédi
M CECCAN Brian	Technicien support OrgaMédi

Intervenants présents :

Mme LECOMTE Martine	Expert-Comptable de l'Association - GECIA
Mme BERNARD Stéphanie	Responsable de portefeuille - GECIA
M RECH Géraud	Commissaire aux comptes

Membres adhérents/Administrateurs InterCAMSP :

Mme BARRET Delphine	Trésorière InterCAMSP	3 voix	Directrice	CAMSP Manosque et PCO - ARI
Mme QUENETTE Pascale - distanciel	Administrateur	1 voix	Médecin directeur technique	CAMSP CMPP Balagne
Mme CENTOFANTI Céline - distanciel	Administrateur	3 voix	Directrice	ADPEP 2A

Membres adhérents présents :

Mme GUILLOT Ophélie	1 voix	Médecin coordinateur	CAMSP DIGNE LES BAINS
Mme CAUDERLIER Marie-Aline	1 voix	Cadre socio-éducatif	CAMSP SALON DE PROVENCE
M DUFFAIT Vincent	1 voix	Cadre de santé UGECAM	UGECAM PACA CORSE

En distanciel Membres adhérents

Mme KRAN Cassandra		Chef de service	CMPP BALAGNE
M CARLOTTI Jean-Michel	7 voix	Directeur Général	ADPEP 2B
Mme KRISANAZ Alexia	1 voix	Directrice Générale	CAMSP GRASSE
Mme DAUPHIN Dominique	1 voix	Directrice	CAMSP APF DOUAI
Mme DAHRI-MOBAREK Farida	1 voix	Cadre de santé puéricultrice	CAMSP ORLEANS

Les votes par correspondance des Membres adhérents ont été anonymisés et ont été réalisé via l'outil de formulaire FORM.

Membres adhérents/Administrateurs/Personnel absents excusés :

M DUBOIS Yvon - Vice-Président secrétaire - Pédiopsychiatre	Absent excusé
Mme RAOUX Danielle – Pédiopsychiatre – CAMSP SALON DE PROVENCE	Absente excusée
Mme COTONI Brigitte - CAMSP MARTIGUES	Absente excusée
Dr Veronique D'HALLUIN ROELANDT - CAMSP AUBAGNE	Absente excusée
Dr Julie ROLLAND - CAMSP AIX	Absente excusée

En vertu de l'article 15, alinéa 6, des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

TOTAL VOIX EXPRIMEES = 18

Mme le Docteur BLANC PARDIGON remercie les participants et rappelle l'ordre du jour.

- Rapport moral (cf. annexe) par Mme Aurore LAMOTTE, Directrice.
- Rapport financier (cf. annexe) par Mme Martine LECOMTE, Expert-comptable.
- Rapport du Commissaire aux comptes (cf. annexe), par M Gérald RECH.
- Candidature (cf. annexe) au poste d'administrateur Mme DAHRI-MOBAREK Farida du CAMSP d'ORLEANS.
- Questions diverses...

Ouverture de l'Assemblée Générale par Mme le Dr Michèle BLANC PARDIGON.

Mme la Présidente signale que l'ensemble des documents correspondants à cet ordre du jour ont été envoyés par courriel, à chacun des membres à l'occasion de l'envoi des convocations. De plus, les dits-documents sont déposés, comme chaque année sur le site de l'Association, accès membres. Un vote en ligne a été établi.

Mme le Docteur BLANC PARDIGON rappelle les 30 ans d'existence de l'association que nous avons fêté lors de la JACCS 2023 à Salon de Provence, en présence du Professeur MATTEI. Celui-ci nous a fait l'honneur d'animer une conférence sur l'homme augmenté.

Il est fait lecture du rapport moral par Mme LAMOTTE qui remercie l'ensemble des acteurs, les membres du Conseil d'administration, les adhérents et les membres de l'équipe de l'association.

Aurore LAMOTTE souligne les avantages des formations délivrées en présentiel notamment une meilleure de cohésion de groupe, et insiste sur le fait que les formations en distanciel seront de moins en moins proposées.

Mme le Docteur BLANC PARDIGON remercie l'hôpital de Salon pour son engagement et son soutien auprès de l'association lors des différentes vagues de la grappe nationale, ainsi que Rémi JOUBERT, le DSI d'InterCAMSP. Celui-ci évoque la mise en place de l'abonnement et des compteurs SMS par l'opérateur SFR Business. Il est constaté que seulement 20 structures à ce jour ont adhéré à cette opération malgré une forte demande les années précédentes.

Mme le Docteur BLANC PARDIGON rappelle de nouveau l'engagement et l'investissement de toute l'équipe lors de la grappe nationale.

Mme La Présidente évoque notre Journée Annuelle Transversale 2024 qui va se dérouler le 27 septembre à Manosque et annonce le thème pour la JAT 2025 à Salon de Provence et qui sera « l'avant-CAMSP ».

Mme le Docteur BLANC PARDIGON procède au vote du rapport moral qui est accepté à l'unanimité.

Mme Martine LECOMTE, expert-comptable, prend la parole et va exposer de façon globale les activités des ressources du compte annuel 2023 qui proviennent de deux origines, des subventions et des cotisations.

Elle constate que sur l'année 2023 les dépenses de fonctionnement ont considérablement baissé. En effet, les formateurs externes ont été très peu sollicités.

De plus, elle souligne une augmentation des taxes sur les salaires liés à l'augmentation des salaires (heures travaillées) en 2023.

Le résultat d'exploitation est en nette augmentation par rapport à 2022.

L'association s'est bien redressée en 2023.

Madame BARRET précise que le résultat net de l'exercice après impôt n'est pas le montant de la trésorerie à l'instant T, c'est un résultat comptable.

Mme le Docteur BLANC PARDIGON insiste sur le fait que l'association avait et a beaucoup d'argent « dehors » lié à des retards de paiement sur les cotisations des adhérents, formations et appels à financement (dotations sécurité sociale allouées et contractualisées par l'ARS). Un centre gestionnaire de Marseille avait des dettes qui remontaient à 2019 et qui ont été acquittées en mai 2024.

La parole est donnée à Monsieur Gérald RECH, commissaire aux comptes, qui rappelle ses missions. L'association s'est davantage structurée depuis quelques années et Gérald RECH la qualifie comme « tête de réseau », porte-parole sur le territoire national.

Monsieur le commissaire aux comptes indique que nous sommes sur un schéma qui ressemble au « secteur marchand » d'où notre fiscalité, même si nous restons associatifs avec un niveau d'intérêt général. C'est important que le rapport moral relate des échanges de bonnes pratiques, de la formation, des informations et de la communication, nécessaires pour faire ces actions. L'association est porteur d'un développement particulier du logiciel Orgamédi Vs2, changement de notre modèle économique, 80% de notre budget est lié aux cotisations et formations relatives à OrgaMédi.

L'objectif 2024 est d'obtenir une vision budgétaire plus claire sur les années précédentes afin de piloter nos actions.

Il certifie que les comptes respectent les trois aspects juridiques obligatoires :

- **Leur régularité vis-à-vis de la loi ;**
- **Leur sincérité ;**
- **Leur exhaustivité quant au reflet de l'activité déployée par l'Association.**

Mme le Docteur BLANC PARDIGON procède au vote du rapport financier qui est accepté à l'unanimité.

Mme Aurore LAMOTTE donne la parole à madame Farida DAHRI MOBAREK, qui se présente en tant que candidate au poste d'administrateur du conseil d'administration de l'association.

Madame Farida DAHRI MOBAREK évoque son parcours professionnel et ses motivations quant à son éventuelle prise de poste au sein de l'association.

Madame la présidente procède au vote de sa candidature et celle-ci est validée à l'unanimité. Madame Farida DAHRI MOBAREK remercie l'ensemble des personnes présentes.

Le rapport moral sur l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS
32	0	2	Validé

Le rapport financier sur l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS
32	0	2	Validé

La candidature au conseil d'administration

Mme Farida DAHRI MOBAREK :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS
34	0	0	Validé

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15H30.



Pour faire valoir ce que de droit.

*Fait à Salon de Provence,
Le 03 /06/ 2024*

Dr Michèle BLANC PARDIGON,
Présidente InterCAMSP

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Blanc", enclosed within a faint rectangular border.

Mme Aurore LAMOTTE,
Directrice InterCAMSP

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Lamotte", enclosed within a faint rectangular border.